



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1030

**OBJET : RAPPORT DU DELEGATAIRE DU « CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE
» SUR L'EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Martine FENESTRAZ à M. Maurice CHAZEAU, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Charlotte BENON donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie - Proximité et
CitoyennetéDépartement Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Service de la Réglementation & de la Police
Administrative & Protection AnimaleRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Charlotte BENON**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Reine MERGER**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**OBJET** : RAPPORT DU DELEGATAIRE DU « CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE
» SUR L'EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2001.0150 du 15 février 2001, le Conseil Municipal a approuvé le choix du délégataire, en l'occurrence la Société des Crématoriums de France, pour la construction et la gestion du complexe funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence, baptisé « **Crématorium et Parc Mémorial de Provence** ».

Après signature du contrat, le 1^{er} mars 2001, la Société des Crématoriums de France a procédé à la construction et à la mise en place des installations nécessaires au fonctionnement et obtenu les autorisations et habilitations préfectorales nécessaires.

L'établissement, inauguré le 20 novembre 2003, a été mis en service le 24 novembre suivant.

Après un peu plus de six ans de fonctionnement, et en application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 24-1 du contrat de Délégation de Service Public, la Société des Crématoriums de France nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté et dont vous voudrez bien prendre acte, étant précisé qu'en vertu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 10 septembre 2010.

2010.1030 – Rapport du délégataire du « Crématorium et Parc Mémorial de Provence » sur l'exercice 2009 - INFORMATION DU CONSEIL.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire,
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

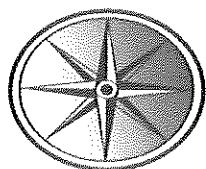
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER,**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 8 Octobre 2010
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**

Rapport modifié le 13/09/2010

2009

Rapport annuel du délégataire
du Crématorium et Parc
Mémorial de Provence



La Société des Crématoriums
de France



SOMMAIRE

I-	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	1
I-1	DONNEES TECHNIQUES	1
I-1-1	Crématorium	1
I-1-2	Parc Mémorial.....	4
I-1-3	Chambre funéraire	4
I-2	MOYENS EN PERSONNEL	6
I-2-1	Nombre, date d'entrée.....	6
I-2-2	Fonctions	6
I-2-3	Qualifications	7
I-2-4	Formation professionnelle obligatoire	7
I-3	RELATIONS AVEC LES USAGERS	8
I-3-1	Références des règlements intérieurs	8
I-3-2	Rappel des horaires d'ouverture	8
I-3-3	Participation, concertation avec les usagers.....	8
I-3-4	Réclamations, litiges et contentieux	9
II-	ETUDES STATISTIQUES	10
II-1	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	10
II-2	LA CREMATION DANS LA REGION DE PROVENCE	10
II-3	LE CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE	11
II-3-1	Volume des prestations fournies.....	11
II-3-2	Le crématorium face à la concurrence.....	13
III-	LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	14
III-1	PRINCIPE D'EGALITE (TARIFICATION).....	14
III-1-1	Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués.....	14
III-1-2	Les clauses de révisions	16
III-1-3	Evolution (avec rappel années N-1 et N-2).....	16
III-1-4	Gratuité pour les indigents.....	18
III-2	PRINCIPE DE CONTINUTE	18
III-2-1	Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises.....	18
III-2-2	Adaptation	19
III-3	PRINCIPE DE L'EQUILIBRE CONTRACTUEL.....	19
III-3-1	Redevance payable au délégant	19
III-3-2	Examen des avenants au contrat	19
III-4	PRINCIPE DE NEUTRALITE	19
III-4-1	Dispositions prises.....	19
III-4-2	Faits à signaler	20
III-5	PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT.....	20
III-5-1	Biens de retour / biens de reprise.....	20
III-5-2	Liste des engagements.....	24
IV-	LES COMPTES.....	26
IV-1	BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT	26
IV-2	PLAN D'AMORTISSEMENT DES BIENS.....	26
IV-3	AFFECTATION DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	26
IV-4	BUDGET	26

ANNEXE 1 : Bilan et compte de résultat

ANNEXE 2 : Plan d'amortissement des biens

ANNEXE 3 : Budget

ANNEXE 4 : Synthèse des résultats de notre enquête de satisfaction

I- Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques

Le centre funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le Parc Mémorial

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans 2 corps de bâtiments ayant le même espace d'accueil, et un parc de stationnement.

Le centre funéraire d'Aix-en-Provence est pourvu de deux parkings de 18 et 20 places pour le public dont 2 places pour personnes à mobilité réduite situées près de l'entrée du bâtiment et, 3 places dans la cour de service pour le personnel. Il est aussi équipé d'un logement de fonction.

Le bâtiment a une surface totale de 949.20 m², comprenant la partie crématorium, la partie chambre funéraire et le logement de fonction. Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

I-1-1 Crématorium

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 704.65 m², comprend :

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un atrium
- une salle d'attente
- un salon d'accueil des familles
- la salle de recueillement n°1, pouvant accueillir 120 personnes
- la salle de recueillement n°2, pouvant accueillir 34 personnes
- un condouloir
- un salon des familles, avec espace boissons, s'ouvrant sur le jardin sud et le bois
- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- un bureau administratif
- un bureau de direction

- un hall de réception des corps
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec un appareil de crémation 2.1, un appareil de crémation C411, un pulvérisateur de cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local de conservation des urnes
- des locaux annexes techniques
- une salle de détente pour le personnel
- des sanitaires
- un local vestiaires

Date de mise en service

Le crématorium a été mis en service le 24 novembre 2003.

Taux d'utilisation

Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2009 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium avec les deux appareils de crémation.

Taux d'utilisation = 49.1 %

Méthode de calcul :

Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2009 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium.

Le crématorium est actuellement pourvu de 2 appareils de crémation permettant de réaliser 10 crémations par jour et 6 crémations par samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2009, nous obtenons ainsi le potentiel de crémations sur l'année.

Eu égard à la fréquentation du crématorium, nous décomptons maintenant, du nombre de jours ouvrables en 2009, 9 jours par appareil pour la maintenance de l'équipement de crémation, soit : 3 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 6 jours/an pour le rebriquetage complet de l'appareil. En effet, chaque appareil de crémation devrait subir un rebriquetage complet au bout de 5 années à partir de sa date de mise en service. Cette opération immobilise l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 6 jours par an (30 jours/5 ans) et par appareil pour cette opération.

Calcul du nombre d'unités de crémations : La durée d'incinération varie selon le type de crémation. Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans, et de 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

1 x	1325 crémations adultes
0.7 x	4 crémations enfants de 1 à 12 ans
0.5 x	6 crémations enfants de moins de 1 an
1 x	0 incinérations de grands conteneurs de restes mortels
0.5 x	9 incinérations de reliquaires de restes mortels
1 x	0 incinérations de grands conteneurs de pièces anatomiques
0.5 x	15 incinérations de petits conteneurs de pièces anatomiques

Nombre d'unités de crémations : 1 342.8

Calcul de la capacité technique maximale en 2009 :

365 jours – 52 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)
- 9 jours fériés en semaine
- 1 samedi férié
- 9 jours de maintenance par équipement de crémation
= 294 jours ouvrables (dont 51 samedis ouvrables)
= 243 jours de semaine ouvrables + 51 samedis ouvrables

capacité technique maximale par appareil de crémation = $(243 \times 5) + (51 \times 3) = 1\ 368$ crémations

capacité technique maximale pour 2 appareils = $2 \times 1\ 368 = 2\ 736$ crémations

Calcul du taux d'utilisation = $1\ 342,8 / 2\ 736 = 49.1 \%$

N.B. : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation des salles de recueillement.

Moyenne de durée de vie, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée de vie annoncée de la structure des appareils de crémation est illimitée, la moyenne de durée de vie de la fumisterie est de 6 000 crémations, et la moyenne de durée de vie de la sole est de 1 300 crémations. La moyenne de durée de vie du pulvérisateur de cendres est de 10 ans.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 06/13/268, délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône, valable jusqu'au 15 mai 2012 pour la gestion et l'utilisation du crématorium.

Suivi de la conformité

Un nouveau contrôle de conformité de l'appareil C411 et de ses rejets atmosphériques a été réalisé en janvier 2009 (suite à ceux réalisés en 2008). En raison de résultats non satisfaisants au niveau des poussières, une nouvelle analyse des poussières a été effectuée le 14 janvier 2010 et s'est avérée conforme en tous points. L'appareil de crémation 2.1 a fait l'objet d'un contrôle le 15 janvier 2010 qui s'est également avéré conforme.

Etat d'entretien

Voir l'article III-2-1 du présent rapport pour le détail des interventions d'entretien ou de réparation des appareils de crémation.

En août 2009, changement du ballon d'eau chaude du logement de fonction.

En novembre 2009, remplacement de la fosse septique qui s'était effondrée.

I-1-2 Parc Mémorial

Description des aménagements actuels, en cours

Le Parc Mémorial a une surface totale de 14 840 m², dont 5 550 m² réservés aujourd'hui à la mémorialisation et 9 290 m² boisés.

Le parc dispose de 39 caveaux à urnes (en deux rangées) et de quatre rangées d'oliviers.

Date de mise en service

Le Parc Mémorial a été mis en service le 11 juin 2004.

Etat d'entretien

Les chemins d'accès au parc font toujours l'objet de ravinement lié aux eaux pluviales. L'accès principal au parc a été réhabilité au moyen d'une solution légère en octobre 2009. Une solution est recherchée pour pallier durablement ce problème.

I-1-3 Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La maison funéraire, d'une surface totale de 128.05 m² (non compris les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons funéraires, munis chacun de sanitaires individuels (63.75 m² en tout)
- 1 salon de présentation des corps, muni de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps
- des sanitaires dédiés au thanatopracteur
- 8 cases réfrigérées

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un hall de réception des corps

- un local vestiaires
- un sanitaire pour le personnel
- une salle de détente pour le personnel

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en même temps que le crématorium le 24 novembre 2003.

Taux d'utilisation

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = **24.7 %**

Taux d'utilisation des salons funéraires = **50.4 %**

Méthode de calcul :

Pour les cellules réfrigérées

La chambre funéraire propose des séjours en cellule réfrigérée de durée variable allant de 24 h minimum auxquelles peuvent être ajoutées des tranches de 12 heures ou plus.

Pour simplifier le calcul du taux d'utilisation, nous nous baserons sur une unité de 24 heures pour calculer la capacité technique maximale de la chambre funéraire, et nous comparerons le nombre obtenu au nombre effectif d'unités de 24 h réservées en 2009.

Capacité technique maximale :

8 cases réfrigérées x 365 jours (soit 366 unités de 24 h) = 2 920 unités de 24 h

Utilisation effective des cellules réfrigérées :

124	forfaits de 3 jours	124 x 3 =	372	unités de 24 h
241	séjours de 24 h		241	
108	séjours de 24 h supplémentaires		<u>108</u>	
	soit		721	unités de 24 h

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées : 721 / 2 920 = **24.7 %**

Pour les salons funéraires

De même pour les salons, nous nous basons sur une unité de 24 heures.

Capacité technique maximale :

3 salons x 365 jours = 1 095 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons :

188	séjours en salon d'une journée		188	unités de 24 h
100	séjours en salon de 3 jours	100 x 3 =	300	
51	séjours en salon d'1 journée supplémentaire		51	
153	séjours en salon de 2 heures	153 x 2/24 =	<u>12.75</u>	
			551.75	unités de 24 h

Taux d'utilisation des salons : 551.75 / 1 095 = **50.4 %**

Moyenne de durée de vie, équipements complémentaires ou à renouveler

Il n'y a aucun équipement à renouveler ou compléter cette année.

La moyenne de durée de vie des armoires réfrigérées annoncée par le constructeur est de 15 ans.

Habilitation

La Préfecture du département des Bouches-du-Rhône a groupé l'habilitation pour la gestion du crématorium et celle pour la gestion de la chambre funéraire sous le

même numéro 06/13/268. L'habilitation pour la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire est valable jusqu'au 5 octobre 2010.

Suivi de la conformité

Sans objet.

Etat d'entretien

Sans objet.

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée

Le personnel est constitué de 4 personnes :

	<u>Date d'entrée</u>
M. Eric MARCHAND	12/01/2009 dans cet établissement 03/04/2006 dans la société
M. Hervé PICHARD	01/04/2004
M. Mikaël BATISSE	05/05/2008
M. Riccardo VIRDIS	05/10/2009

Messieurs Frédéric Ribes et Damien Véron ont quitté la société.

	<u>Date d'entrée</u>	<u>Date de sortie</u>
M. Frédéric RIBES	03/11/2003 dans cet établissement	17/02/2009
M. Damien Véron	31/03/2008	30/09/2009

Les personnes embauchées ont représenté en ETP (équivalent temps plein) un total de 4.42 sur l'année 2009 (comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminé, ainsi que les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérimaire).

I-2-2 Fonctions

M. Eric MARCHAND	Directeur de l'établissement
M. Hervé PICHARD	Adjoint au Directeur

M. Mikaël BATISSE Agent technique

M. Riccardo VIRDIS Agent technique

I-2-3 Qualifications

Eric MARCHAND

- 1986 Baccalauréat littéraire
- 1987 1^{ère} année DEUG de psychologie
- 1999 Formation funéraire de Directeur d'établissement (niveau 6)
- 2005 Formation en comptabilité/gestion et bureautique avec le GRETA

Hervé PICHARD

- 1996 Licence de philosophie
- 1997 Maîtrise de philosophie
- 1997-2002 Préparation C.A.P.E.S. et agrégation de philosophie
- 2005 Attestation de formation - Assistant et Conseiller Funéraire – niveau 4, à l'Institut Français de Formation des Professions du Funéraire
- 2006 Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Assistant Funéraire

Mikaël BATISSE

- 1995 Niveau 3^{ème}
- 2008 Formation ouvrier du paysage, niveau V, Centre AFPA

Riccardo VIRDIS

- 1994 Equivalent baccalauréat électrotechnique en Italie
- 2007 Formation chauffeur prestige chez Roblot-OGF

I-2-4 Formation professionnelle obligatoire

M. Eric Marchand a le niveau requis de Directeur d'Agence.

Monsieur Hervé Pichard a le niveau requis d'assistant et conseiller funéraire qui lui permet d'assurer l'accueil des familles, d'organiser et de conduire des moments de recueillement.

Monsieur Damien Véron, qui a quitté la société en septembre 2009, avait suivi en juillet 2009 une formation pour passer du niveau d'agent technique au niveau de conseiller et assistant funéraire (niveau 4).

I-3 Relations avec les usagers

I-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, du Parc Mémorial et de la chambre funéraire ont été signés par la Ville d'Aix-en-Provence le 27 novembre 2003 et sont à la disposition du public au crématorium.

Un courrier a été envoyé à la Ville d'Aix-en-Provence pour engager une réflexion sur la mise en application de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008.

I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

CREMATORIUM	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00
CHAMBRE FUNERAIRE	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00 et 14h00-17h00
	les dimanches et jours fériés 10h00-12h00 et 14h00-16h00
SALONS FUNERAIRES	24h/24 Une clé est mise à la disposition de la famille.
PARC MÉMORIAL	Tous les jours de l'année du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 09h00-17h00 du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 09h00-19h00

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence reçoit la visite spontanée d'habitants d'Aix-en-Provence et de la région. Un certain nombre de personnes se renseigne par téléphone, notamment les personnes qui habitent hors des environs d'Aix-en-Provence et qui n'ont pas la même facilité pour venir visiter l'établissement.

Avec la participation du président de l'association crématisiste des Bouches-du-Rhône, une Journée Portes Ouvertes a été organisée le dimanche 1^{er} novembre 2009 pour permettre aux familles de découvrir l'établissement et le Parc Mémorial.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure de l'établissement est également disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Afin de satisfaire toujours mieux les familles, nous avons mis en place une enquête de satisfaction dans l'ensemble de nos établissements en vue de recueillir leur opinion sur nos prestations lors de leur passage dans votre crématorium. Le questionnaire de satisfaction est remis après le moment de recueillement ou lors de la remise de l'urne. Nous sommes fiers de vous en présenter les résultats synthétisés en annexe 4. L'enquête est en place au Crématorium et Parc Mémorial de Provence depuis février 2009.

1-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

Une réclamation nous est parvenue en mai 2009 avec copie à Madame le Maire, concernant le fait que la crémation du défunt n'avait pas été réalisée aussitôt après le moment de recueillement, comme le pensait la personne qui avait qualité pour pourvoir aux funérailles. Monsieur Eric Marchand s'est rendu au domicile de la famille à Salon-de-Provence afin de dissiper tout malentendu. La personne a écrit une nouvelle lettre au crématorium ainsi qu'à Madame le Maire pour annuler sa plainte.

De plus en plus souvent, des usagers se plaignent, soit dans le Livre d'Or, soit dans nos questionnaires de satisfaction :

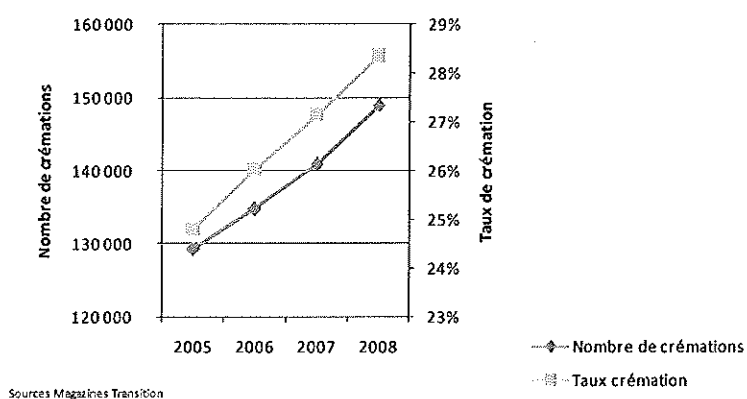
- du manque de signalisation à l'approche du centre funéraire
- de l'accessibilité malaisée : passage par le rond-point à 1,5 km et non possibilité de franchir la ligne blanche pour tourner à gauche dans le centre funéraire.

II- Etudes statistiques

II-1 Evolution de la crémation en France

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2005	24,8 %	129 392	118
2006	26,0%	129 392	121
2007	27,1%	134 775	131
2008	28,3 %	148 993	134

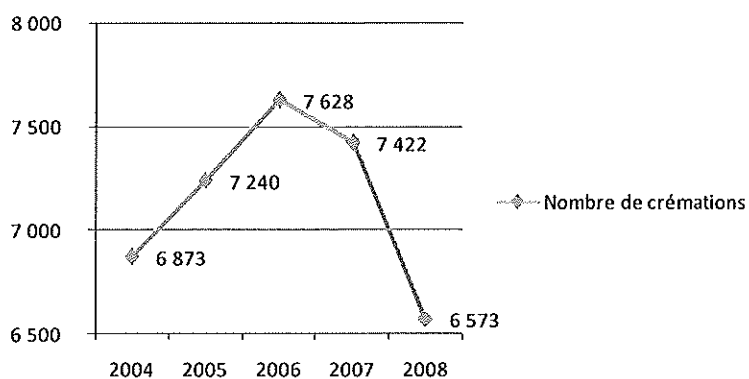
Evolution de la crémation en France



II-2 La crémation dans la région de Provence

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2005	28,7%	7240	4
2006	32,8%	7628	4
2007	30,9%	7422	6
2008	27,7 %	6717	6

Nombre de crémations



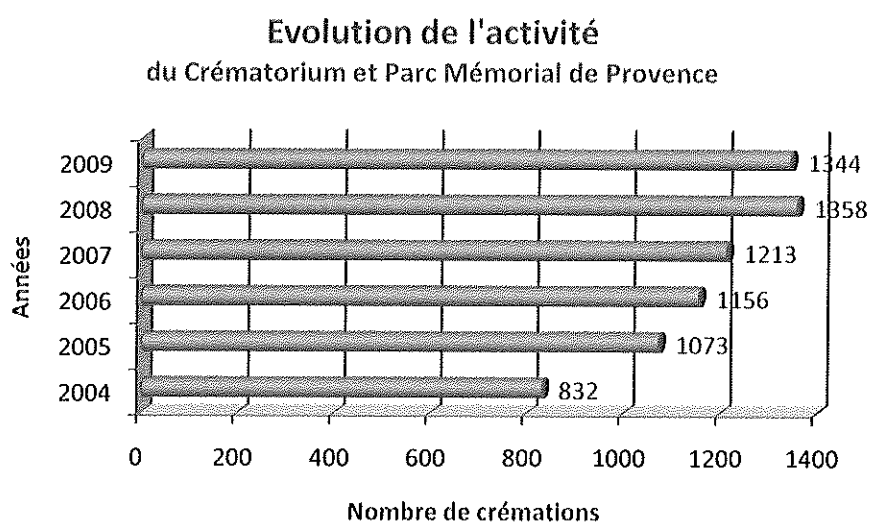
On constate une chute du nombre de crémations en 2008. Cela s'explique par la fermeture du Crématorium d'Orange. Les crémations ont été réparties entre les établissements voisins, notamment ceux de la région du Languedoc-Roussillon.

II-3 Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence

II-3-1 Volume des prestations fournies

Nombre de crémations et autres prestations

	2009	2008	2007
Crémation adulte	1 325	1 336	1 190
Crémation enfant de 1 à 12 ans	4	2	2
Crémation enfant de moins de 1 an	6	5	7
Crémation indigent	0	0	0
Location salle de recueillement	1 235	1 298	1 162
Location du salon des familles	6	0	0
Incinération restes mortels exhumés	9	15	14



Nombre de prestations du Parc Mémorial

	2009	2008	2007
Arbre ou olivier – 10 ans	2	1	8
Arbre ou olivier – 20 ans	3	2	1
Arbre ou olivier – 30 ans	0	1	0
Arbre ou olivier – 50 ans	4	0	1
Rosier arbustif – 10 ans	2	2	8
Rosier arbustif – 20 ans	1	1	0
Rosier arbustif – 30 ans	1	1	1
Rosier arbustif – 50 ans	0	0	0
Rosier individuel – 10 ans	16	13	1
Rosier individuel – 20 ans	0	0	0
Rosier individuel – 30 ans	0	0	0
Rosier individuel – 50 ans	0	0	1
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	4	6	4
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	0	0	2
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	0	1	1
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	0	1	1
Mémorialisation particulière	0	0	0

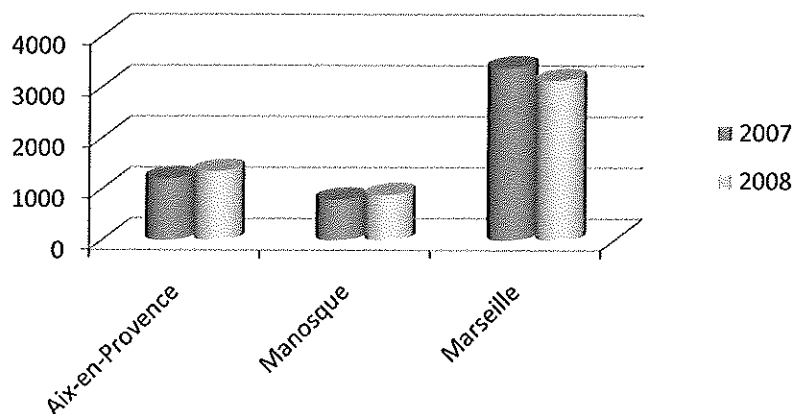
Nombre d'admissions et de services optionnels en chambre funéraire

	2009	2008	2007
Admission en chambre funéraire	414	400	375
Séjour en salon - 2 heures	153	129	132
Séjour en salon – 24 h	188	220	198
Séjour en salon – 3 jours	100	96	80
Séjour en salon – jour supplém.	51	33	29
Séjour en case réfrigérée – 24 h	241	255	251
Séjour en case réfrigérée – 3 j.	124	110	91
Séjour en case réfrigérée – j. suppl.	108	76	65
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	67	91	67

II-3-2 Le crématorium face à la concurrence

	2007	2008	% évolution
Aix-en-Provence	1213	1358	12 %
Manosque	805	895	10 %
Marseille	3391	3140	-7.4 %

Evolution de l'activité face aux établissements voisins



III- Les conditions d'exécution du service (au regard des principes généraux des services publics)

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium :

	HT	TTC
Crémation adulte	394.64 €	472.00 €
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	70.24 €	84.00 €
Location salle de recueillement (comprenant personnel d'accompagnement, matériel, programmation musicale)	123.75 €	148.00 €
Location du salon des familles pour 1h30	64.38 €	77.00 €
Crémation d'un reliquaire de restes d'exhumation < 1,20 m	160.54 €	192.00 €
Crémation d'une boîte de pièces anatomiques < 1 m	125.42 €	150.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation :

	HT	TTC
Arbre ou olivier – 10 ans	3 227.42 €	3 860.00 €
Arbre ou olivier – 20 ans	5 811.03 €	6 950.00 €
Arbre ou olivier – 30 ans	7 742.47 €	9 260.00 €
Arbre ou olivier – 50 ans	9 682.27 €	11 580.00 €
Rosier arbustif – 10 ans	1 655.51 €	1 980.00 €
Rosier arbustif – 20 ans	2 976.58 €	3 560.00 €

Rosier arbustif – 30 ans	3 971.57 €	4 750.00 €
Rosier arbustif – 50 ans	4 966.55 €	5 940.00 €
Rosier individuel – 10 ans	1 128.76 €	1 350.00 €
Rosier individuel – 20 ans	2 031.77 €	2 430.00 €
Rosier individuel – 30 ans	2 709.03 €	3 240.00 €
Rosier individuel – 50 ans	3 386.28 €	4 050.00 €
Enfouissement des cendres au pied d'un arbre, d'un olivier, d'un rosier arbustif ou d'un rosier individuel	66.88 €	80.00 €
Plaque de bronze	100.33 €	120.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2 742.47 €	3 280.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4 941.47 €	5 910.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	6 580.27 €	7 870.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	8 227.42 €	9 840.00 €
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	65.22 €	76.00 €
Lettre bronze pour caveau à urnes	10.03 €	12.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire :

	HT	TTC
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	30.10 €	36.00 €
Séjour en salon funéraire – 24 h	88.63 €	106.00 €
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	252.51 €	302.00 €
Séjour en salon funéraire – jour suppl. au-delà des 3 jours	30.10 €	36.00 €
Séjour en case réfrigérée – 24 h	58.53 €	70.00 €
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	162.21 €	194.00 €
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	15.05 €	18.00 €
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie et soins rituels	45.15 €	54.00 €

III-1-2 Les clauses de révisions

Ci-dessous la formule de révision des tarifs, définie à l'annexe 5 du contrat de concession et mise à jour lors de la révision des tarifs de 2006.

Après application du taux de révision, les tarifs TTC révisés sont arrondis.

$$P = P_0 \left[0,05 + 0,95 \left(0,75 \frac{S}{S_0} + 0,10 \frac{EG}{EG_0} + 0,15 \frac{FSD1}{FSD1_0} \right) \right]$$

P₀ = Tarif en vigueur à l'ouverture de l'établissement

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base
Base 100 en décembre 1998

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice EG *Electricité, Gaz et Chaleur*
Base 100 en 2000

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice FSD1 *Frais et Services Divers 1*
Base 100 en juillet 2004

III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium et de la chambre funéraire n'ont pas été augmentés en 2009.

Les tarifs du Parc Mémorial n'ont pas été révisés depuis la mise en service du Parc Mémorial en juin 2004.

Ci-dessous la liste des tarifs en euros TTC des années N, N-1 et N-2 :

Tarifs du crématorium	2009	2008	2007
Crémation adulte	472.00	472.00	472.00
Crémation indigent	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	84.00	84.00	80.00
Location salle de recueillement, personnel, matériel	148.00	148.00	140.00

Location du salon des familles pour 1h30	77.00	77.00	73.00
Crémation reliquaire de restes d'exhumation <1,20m	192.00	192.00	182.00
Crémation boîte de pièces anatomiques < 1 m	150.00	150.00	142.00

Tarifs de la chambre funéraire	2009	2008	2007
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	36.00	36.00	35.00
Séjour en salon funéraire – 24 h	106.00	106.00	104.00
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	302.00	302.00	296.00
Séjour en salon funéraire – jour supplémentaire	36.00	36.00	35.00
Séjour en case réfrigérée – 24 h	70.00	70.00	69.00
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	194.00	194.00	190.00
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	18.00	18.00	18.00
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie	54.00	54.00	53.00

Tarifs du Parc Mémorial	2009	2008	2007
Arbre ou olivier – 10 ans	3 860.00	3 860.00	3 860.00
Arbre ou olivier – 20 ans	6 950.00	6 950.00	6 950.00
Arbre ou olivier – 30 ans	9 260.00	9 260.00	9 260.00
Arbre ou olivier – 50 ans	11 580.00	11 580.00	11 580.00
Rosier arbustif – 10 ans	1 980.00	1 980.00	1 980.00
Rosier arbustif – 20 ans	3 560.00	3 560.00	3 560.00
Rosier arbustif – 30 ans	4 750.00	4 750.00	4 750.00
Rosier arbustif – 50 ans	5 940.00	5 940.00	5 940.00
Rosier individuel – 10 ans	1 350.00	1 350.00	1 350.00
Rosier individuel – 20 ans	2 430.00	2 430.00	2 430.00
Rosier individuel – 30 ans	3 240.00	3 240.00	3 240.00
Rosier individuel – 50 ans	4 050.00	4 050.00	4 050.00

Enfouissement des cendres au pied d'une mémorialisation	80.00	80.00	80.00
Plaque de bronze	120.00	120.00	120.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	3 280.00	3 280.00	3 280.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	5 910.00	5 910.00	5 910.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	7 870.00	7 870.00	7 870.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	9 840.00	9 840.00	9 840.00
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	78.00	78.00	78.00
Lettre bronze pour caveau à urnes	12.00	12.00	12.00

III-1-4 Gratuité pour les indigents

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent au Crématorium et Parc Mémorial de Provence en 2009.

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

En 2009, il n'y a eu aucun arrêt d'activité.

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium et Parc Mémorial de Provence, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium et Parc Mémorial de Provence et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

Appareil de crémation TABO 2.1

Arrêt du 13 septembre au 28 octobre 2009, suite à une panne causée par une surtension consécutive à des orages.

30 novembre et 1^{er} décembre 2009 : arrêt pour l'entretien à froid.

Appareil de crémation C411

2 et 3 décembre 2009 : arrêt pour l'entretien à froid.

Ces opérations n'ont pas nécessité d'arrêt d'activité : l'accueil des familles et les moments de recueillement ont été assurés normalement, tandis que les crémations étaient effectuées sur l'un ou l'autre des deux appareils.

III-2-2 Adaptation

Sans objet.

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance payable au délégant

	2009	2008	2007
Redevance de concession			
Calcul	39 112.95 €	39 280.57 €	34 967.79 €
Somme versée au délégant	39 112.95 €	39 280.57 €	14 061.56 €

Le paiement de la redevance de concession est soumis aux termes de l'article 18-1 du contrat de délégation de service public. Une somme de 106 714.31 € était à valoir au bénéfice du délégataire sur les sommes à verser depuis la mise en service du complexe funéraire, en compensation de contraintes nouvelles imposées par la Ville.

III-3-2 Examen des avenants au contrat

Aucun avenant au contrat de délégation de service public du Crématorium et Parc Mémorial de Provence n'a été signé en 2009.

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les moments de recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition, selon les dispositions du règlement intérieur, sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

III-4-2 Faits à signaler

Par décision du Conseil d'Etat rendue le 11 août 2009, la société Maison Comba, gérée par Monsieur Davy, a été entièrement et définitivement déboutée de son recours contre la Ville d'Aix-en-Provence aux fins d'annulation de la procédure de délégation de service public concernant le Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

Historique :

Jugement du 30 mars 2004 : Le Tribunal Administratif de Marseille annule la délibération du conseil municipal d'Aix-en-Provence du 15 février 2001 décidant de confier le service public de crémation à La Société des Crématoriums de France et autorisant le Maire à signer le contrat de concession.

Arrêt du 18 décembre 2006 : La Cour administrative d'appel de Marseille annule le jugement du 30 mars 2004 ci-dessus.

Arrêt du 11 août 2009 : Le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de la société Maison Comba et considère que la durée d'une convention de délégation de service public, bien que limitée et « ne pouvant dépasser la durée normale d'amortissement des installations mises en œuvre », ne saurait se réduire par principe à la durée de l'amortissement COMPTABLE des investissements mais résulte d'un équilibre global entre les différents éléments que sont les prestations demandées au délégataire, la nature et le montant de l'investissement, les contraintes d'exploitation liées à la nature du service et la prévision des tarifs payés par les usagers. Maison Comba a également été condamnée aux dépens.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / biens de reprise

Les *biens de retour* sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
 - 1 appareil de crémation type 2.1 Facultatieve
 - 1 appareil de crémation type C411
 - 2 dispositifs d'introduction S-140
 - 1 pulvérisateur de cendres S49
 - 1 armoire de transfert des cendres
 - 1 bac de stockage des déchets métalliques

- 1 enfouisseur de cendres
- 2 raclettes
- équipements froid
 - 2 modules de 4 cases réfrigérantes
 - 1 table de thanatopraxie Hygéco
 - 1 ensemble évier Hygéco
 - 1 chariot élévateur Hygéco
 - 1 chariot sur roulettes
- toutes plantations en général

Biens de reprise

- mobilier des salles de recueillement
 - 2 fauteuils officiant PREMIER
 - 2 ambons
 - 20 + 6 bancs en chêne massif brossé, teinté et huilé
- matériel hi-fi sonorisation dans chaque salle de recueillement
 - 1 lecteur CD Onkyo DXC 380
 - 1 préamplificateur Rotel RC03
 - 1 amplificateur A/V de puissance Rotel RMB 1048
 - 1 amplificateur intégré Onkyo A 9211
 - 4 enceintes frontales Jamo A310
 - 1 enceinte frontale Jamo A510
 - 2 caissons Jamo E 5SUB.2
 - 1 microphone Sennheiser Com 195
 - 1 préamplificateur micro Weilmann
 - 1 télécommande IR Thule RC 250
 - 1 télécommande RF Creston
 - 1 déport télécommande Sonnance
- équipement vidéo (salle de crémation et salle de visualisation)
 - 1 caméra couleur en caisson IP 55
 - 1 moniteur couleur avec support
- mobilier des salons funéraires
 - 8 fauteuils PREMIER 2376
 - 4 lampadaires OTTO 91
 - 4 meubles cuisinette en chêne brossé, teinté et huilé
- mobilier du hall d'accueil
 - 1 banque d'accueil
 - 4 fauteuils BLACK 05 – tissu B
 - 2 tables basses OI collection PLUME
 - 1 lampe à poser OTTO 94
 - 10 jarres
- mobilier de la salle d'attente
 - 3 canapés OTTO 82 – tissu B
 - 7 fauteuils OTTO 11 – tissu D

- 2 tables basses OI collection Plume
- 1 console OI Grande Plume
- 2 lampadaires OI Grande Plume
- 4 jarres
- 1 store bois CAROLINA

- mobilier du salon des familles
 - 3 fauteuils WK 781 AS
 - 1 desserte DATCHA dessus bois
 - 1 plateau de table sur 2 poteaux en béton
 - 1 cuisinette intégrée dans un placard en mélaminé de couleur
 - 2 lampadaires OTTO 91
 - 1 lampe à poser OTTO 94
 - 2 jarres

- mobilier de la salle de remise des urnes
 - 3 fauteuils BLACK 05 – tissu C
 - 1 lampe OTTO 91
 - 1 meuble de présentation de l'urne
 - 1 meuble de rangement des urnes
 - 1 aménagement meuble TV avec 5 étagères

- mobilier du bureau secrétariat
 - 1 bureau FANTONI
 - 1 caisson mobile FANTONI
 - 1 bibliothèque FANTONI
 - 1 meuble de rangement FANTONI
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 2 stores bois CAROLINA

- mobilier du bureau de direction
 - 1 bureau FANTONI
 - 1 caisson mobile FANTONI
 - 1 meuble de rangement FANTONI
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 1 store bois CAROLINA

- mobilier du bureau d'accueil des familles
 - 1 table de travail
 - 1 caisson mobile FANTONI
 - 5 sièges visiteur
 - 2 stores bois CAROLINA
 - 1 lampe OI Grande Plume

- mobilier de la zone détente du personnel
 - 1 table RIOJA 2
 - 4 chaises BLANES
 - 1 store bois CAROLINA

- matériel informatique et bureautique
 - 2 ordinateurs ACER M1100
 - 2 écrans 16" LCD
 - 1 imprimante Samsung CLP-310
 - 1 logiciel de gestion Léonis

- 1 standard MD EVOLUTION M de Ericsson
 - 1 poste numérique DIALOG 4223
 - 1 satellite 17 touches
 - 1 poste numérique DIALOG 4222
 - 1 poste numérique DIALOG 4220
 - 1 attente musicale LYS
 - 1 téléphone sans fil DECT Partner

- 1 système mobilité d'entreprise ETN
 - 1 carte radio CRE2 – pour 3 bornes radio
 - 2 kits de borne intérieure BS330,
 - 4 voies de communication simultanées
 - 2 ensembles de mobiles DT290 GAP + accus + chargeur de bureau

- équipements du Parc Mémorial
 - 1 débroussailleuse 755 MASTER
 - 1 tondeuse frontale FD 300 (20.5 CV KUBOTA diesel)
 - 1 tondeuse KAAZ LMS 5360 HXA
 - 1 compresseur d'air électrique ABAC
 - 1 réciprocatteur Sthil SGCZ2600DL

- 3 placards métalliques vestiaires dans le local vestiaires

- 2 ensembles de rayonnages métalliques : un dans le local archives, un dans le local du jardinier.

- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux

- plaquettes céramiques numérotées par ordre de crémation

- 11 extincteurs incendie

Le logement du directeur contient du mobilier personnel qui ne peut être considéré ni comme bien de retour, ni comme bien de reprise.

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc) contractés pour le Crématorium et Parc Mémorial de Provence est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Aix-en-Provence :

- Contrat de prêt de 2 360 000 € avec DEXIA Crédit Local à rembourser en 7 années pour la tranche 1 (228 673 €), et 12 années pour la tranche 2 (2 131 327 €) par des versements trimestriels se terminant en décembre 2010 pour la 1^{ère} tranche et en décembre 2015 pour la 2^{ème} tranche
- Contrat de crédit-bail de 5 ans avec le Crédit Agricole pour l'appareil de crémation C411 se terminant le 15 juin 2013
- Contrat de crédit-bail de 3 ans avec la Banque Populaire du Nord pour le véhicule de service (Peugeot 207) se terminant le 20 mars 2012
- Contrat de travail avec :
 - M. Eric MARCHAND, Directeur de l'établissement
 - M. Hervé PICHARD, Adjoint au Directeur
 - M. Mikaël BATISSE, Agent Technique
 - M. Riccardo VIRDIS, Agent Technique
- Assurance multirisques professionnelle auprès de AIG EUROPE (par l'intermédiaire de LSN Assurances) pour les locaux, l'équipement de crémation, la chambre froide et les accessoires.
- Assurance véhicule auprès de COVEA FLEET (par l'intermédiaire de LSN Assurances)
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique
- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz
- Contrat avec la Société du Canal de Provence pour l'abonnement d'eau
- Contrat d'abonnement avec France Telecom pour les lignes de téléphone et fax
- Contrat d'abonnement avec Neuf Telecom pour la connexion Internet ADSL
- Contrat d'abonnement avec SFR pour les téléphones portables
- Contrat de location de 2 fontaines à eau avec Martinez Services
- Contrat de maintenance des extincteurs avec AMCI Protection

- Contrat de vérification du système de détection et d'alarme incendie avec AMCI Protection
- Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'éclairage d'ambiance avec AMCI Protection
- Contrat de vérification périodique annuelle des portes sectionnelles avec COREMID
- Contrat de maintenance des installations de climatisation et chauffage avec La Française de Climatisation
- Contrat de maintenance préventive avec Facultatieve Technologies pour les appareils de crémation
- Contrat de location avec BNP Paribas Lease Group d'un ordinateur portable SAMSUNG pour la gestion de la sono de la salle de recueillement et d'une imprimante-fax SAMSUNG 6322 DN, se terminant en décembre 2012.

IV- Les comptes

IV-1 Bilan et compte de résultat de l'établissement

En annexe 1 figurent le bilan et le compte de résultat du Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

IV-2 Plan d'amortissement des biens

En annexe 2.

IV-3 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Aix-en-Provence, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat et dans le compte de bilan.

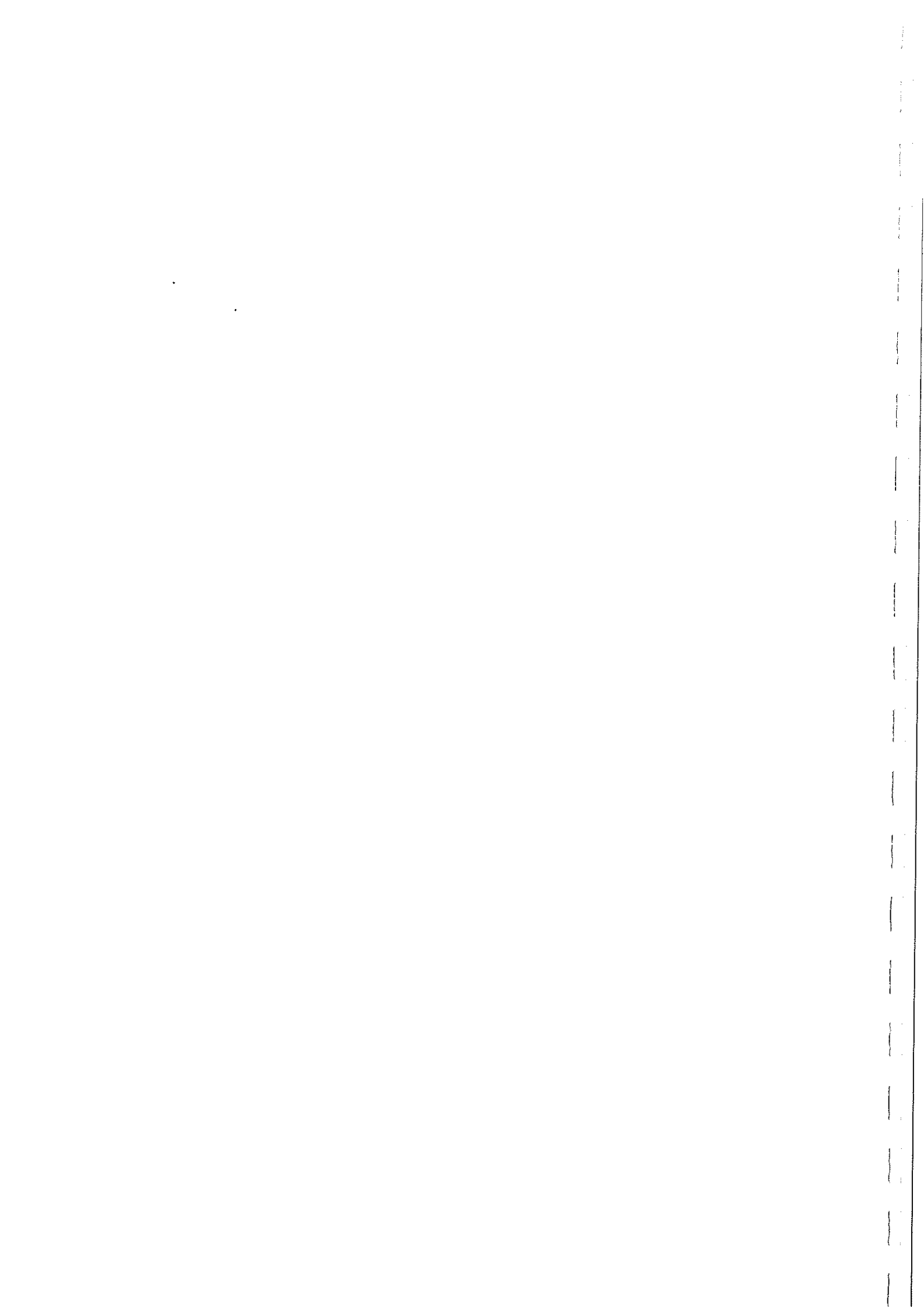
Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

IV-4 Budget

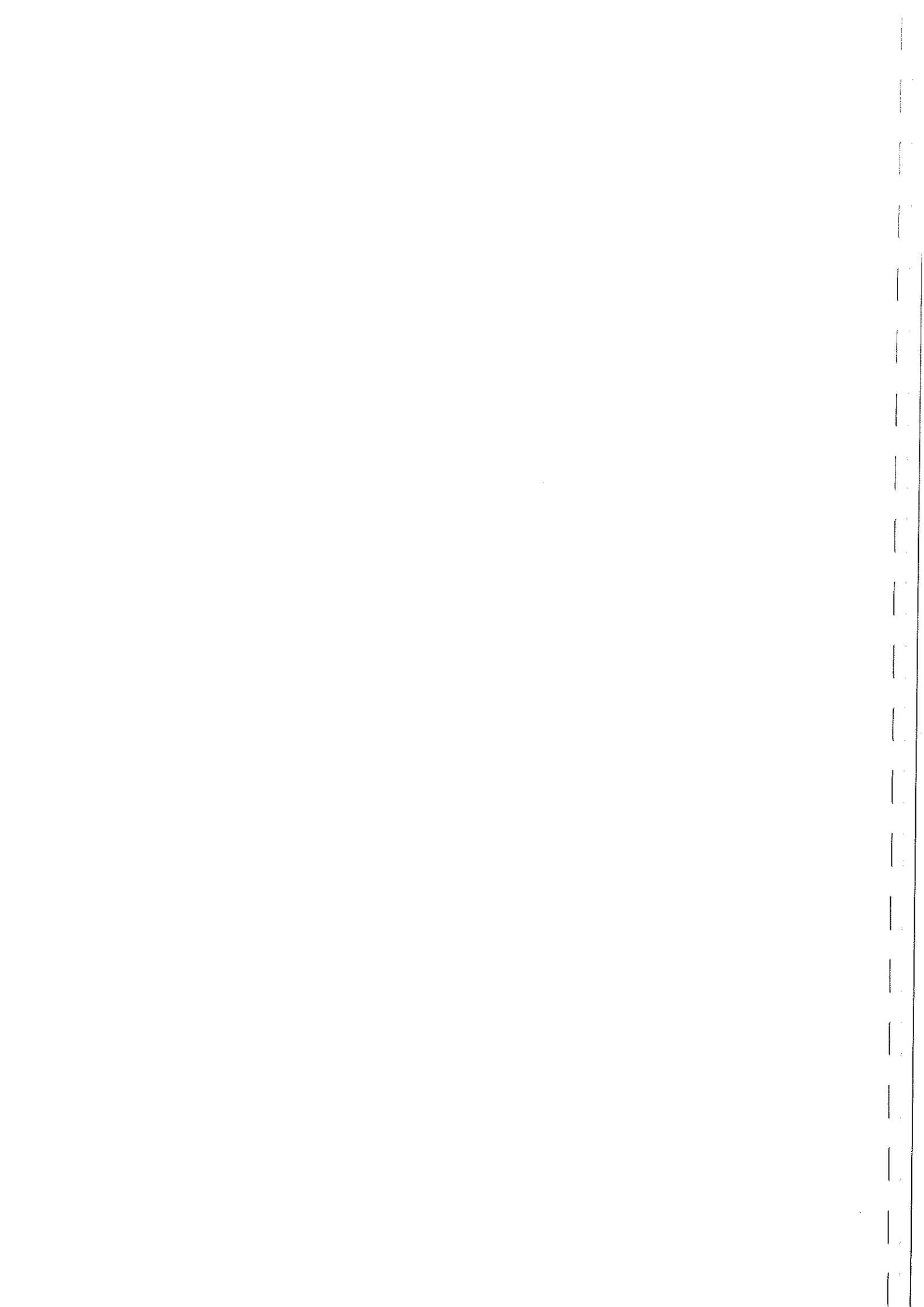
Budget 2010 joint en annexe 3.

Le budget prévisionnel de 2010 est établi sur une base prudente, tenant compte de l'ouverture du Crématorium d'Avignon et de la réouverture de celui d'Orange au premier semestre 2010.

ANNEXE 1



BILAN ACTIF				
	BRUT	Amortiss. et provisions	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
* ACTIF IMMOBILISE				
Immob. incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels	1 143	1 143	0	0
Immob. corporelles				
Constructions	2 295 545	557 175	1 738 370	1 825 955
Inst. techn. mat. et out. industriels	283 217	152 714	130 503	161 327
Autres immobilisations corporelles	92 731	61 523	31 208	42 103
Immobilisations en cours			0	0
Immob. financières	5 293		5 293	4 797
Total	2 677 929	772 555	1 905 374	2 034 181
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, Approvisionnements	742		742	5 453
Créances				
Clients et comptes rattachés	91 784	3 398	88 386	90 681
Personnel	2 900		2 900	0
Etat, taxes sur chiffre d'affaires	7 818		7 818	3 447
Autres créances			0	0
Divers				
Disponibilités et Créances siège social			0	147 376
Total	103 244	3 398	99 846	246 958
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 755		3 755	6 272
Charges à répartir/ plusieurs exercices			0	0
	3 755	0	3 755	6 272
TOTAL ACTIF	2 784 928	775 953	2 008 975	2 287 411



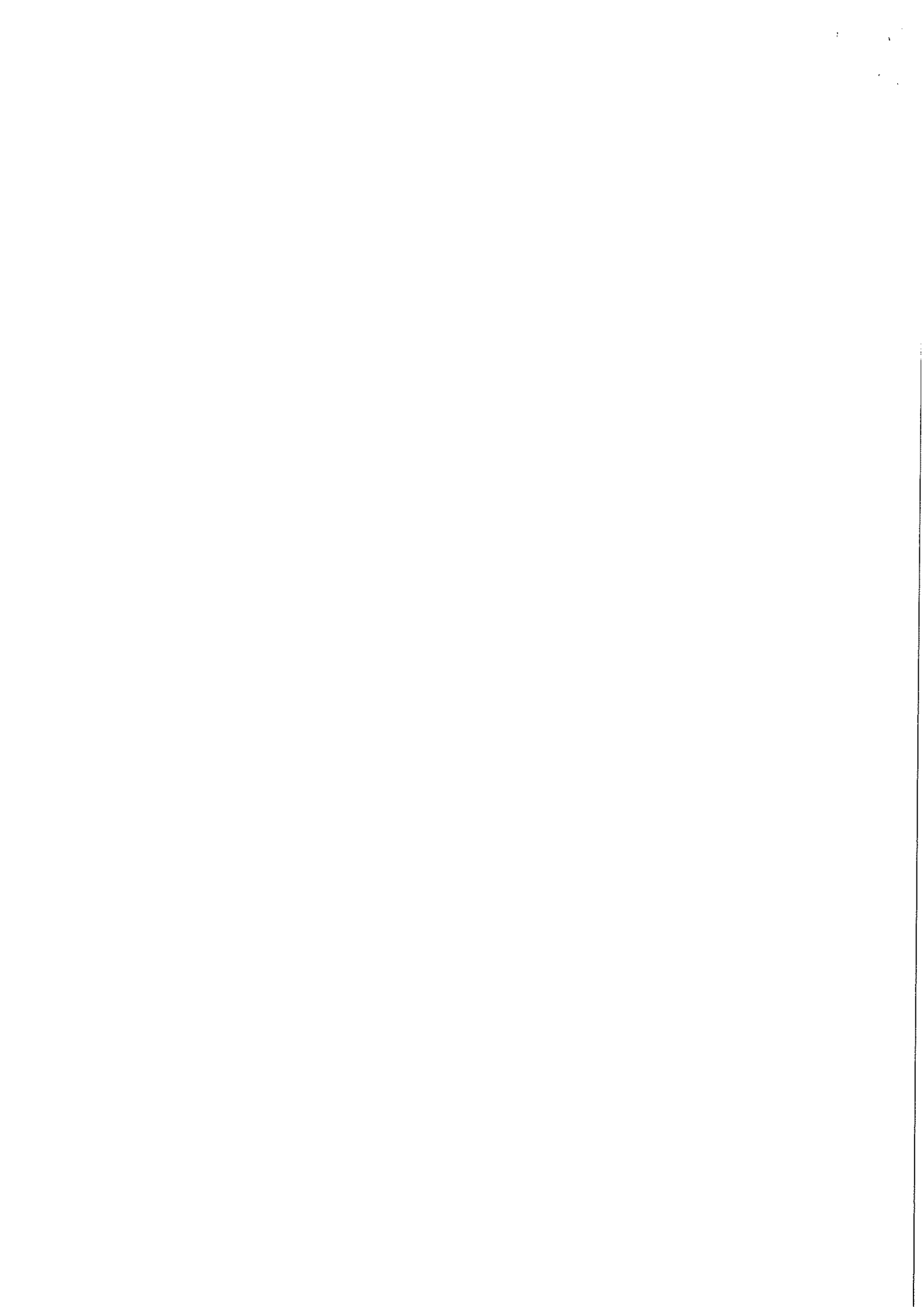
BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social	457 347	457 347
Résultat exercice	66 059	-83 168
Total	523 406	374 179
* AUTRES FONDS PROPRES		
Produits émissions titres participatifs	0	0
Total	0	0
* PROV. / RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	38 771	43 814
Total	38 771	43 814
* DETTES		
Emprunts	1 278 138	1 493 750
Dettes siège social	32 290	0
Découvert, concours bancaires		0
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	48 113	38 208
Personnel	13 308	147 943
Dettes fiscales et sociales	59 776	87 852
Dettes / Immos et cptes rattachés	15 173	101 666
Autres dettes		0
Total	1 446 798	1 869 418
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		0
Total	0	0
TOTAL PASSIF	2 008 975	2 287 411

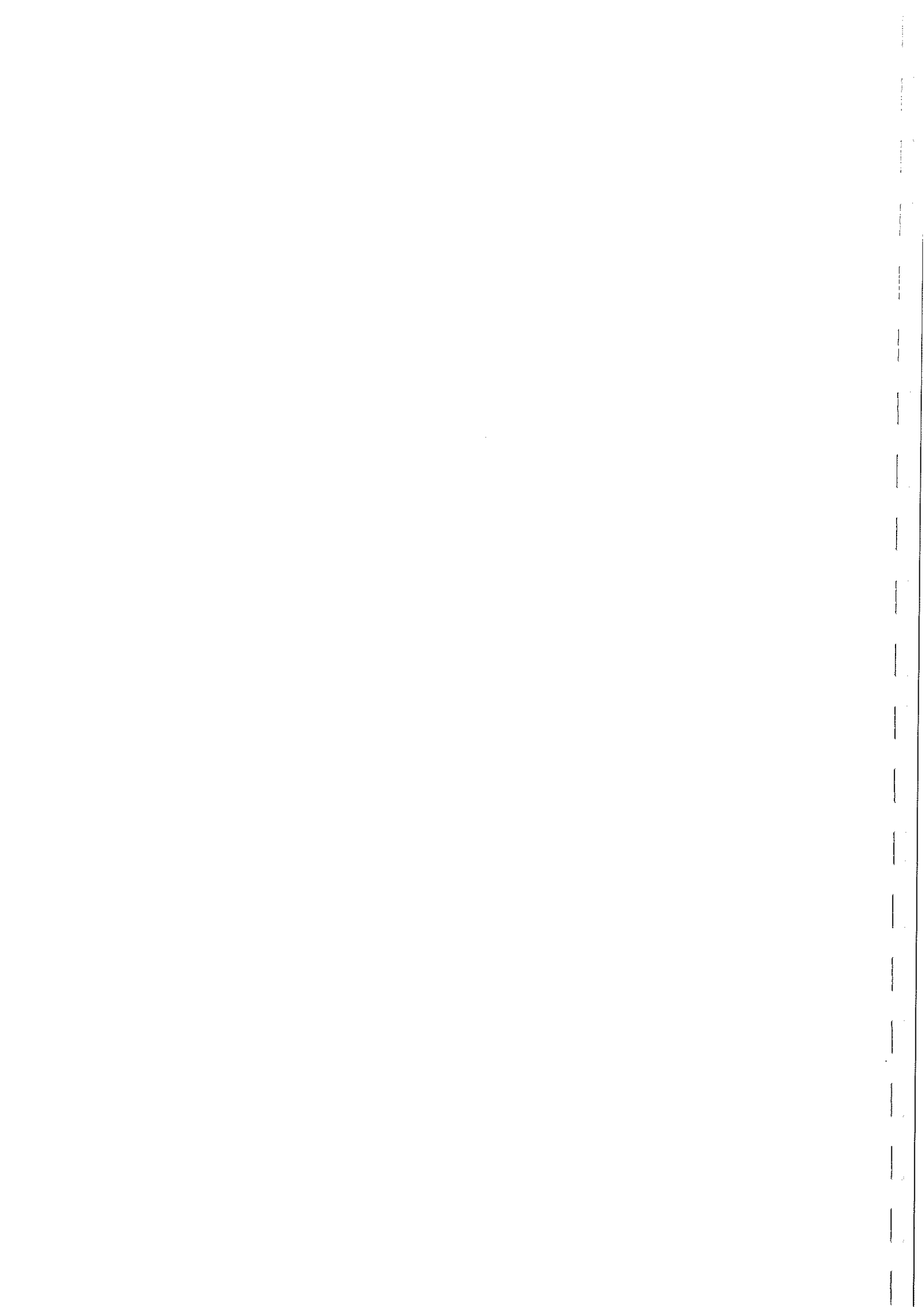


COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/2009 au 31/12/2009	% C.A.	du 01/01/2008 au 31/12/2008	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS						
Ventes de marchandises Production vendue	870 779	100,0	860 771	100,0	10 008	1,2
Subvention d'exploitation						
Reprises sur amortiss. et prov., Transferts de charges	12 934	1,5	35 191	4,1	-22 257	-63,2
Autres produits			3 851	0,4	-3 851	-100,0
Total	883 713	101,5	899 813	103,3	-16 100	-1,8
CONSOMMATIONS M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Achats de m.p. & aut. approv.	5 100	0,6	4 438	0,5	662	14,9
Variation de stock (m.p.)	4 711	0,5	-3 846	-0,4	8 557	-222,5
Autres achats & charges ext.	312 148	35,8	260 972	30,3	51 176	19,6
Total	321 959	37,0	261 564	30,4	60 395	23,1
MARGE SUR M/SES & MAT	561 754	64,5	638 249	74,1	-76 495	-12,0
CHARGES						
Impôts, taxes et verst. assim.	47 015	5,4	44 458	5,2	2 557	5,8
Salaires et traitements	129 682	14,9	187 332	21,8	-57 650	-30,8
Charges sociales	56 790	6,5	83 874	9,7	-27 084	-32,3
Amortissements et provisions	138 173	15,9	158 710	18,4	-20 537	-12,9
Autres charges	39 039	4,5	39 281	4,6	-242	-0,6
Total	410 699	47,2	513 655	59,7	-102 956	-20,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	151 055	17,3	124 594	14,5	26 461	21,2
Produits financiers						
Charges financières	74 094	8,5	84 607	9,8	-10 513	-12,4
Résultat financier	-74 094	-8,5	-84 607	-9,8	10 513	-12,4
RESULTAT COURANT	76 961	8,8	39 987	4,6	36 974	-92,5
Produits exceptionnels	4 900	0,6			4 900	
Charges exceptionnelles			120 609	13,9	-120 609	-100,0
Résult. Exceptionnel	4 900	0,6	-120 609	-14,0	125 509	104,1
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	1 162	0,1	2 546	0,3	-1 384	-54,4
Impôt sur les bénéfices	14 640	1,7			14 640	
RESULTAT DE L'EXERCICE	66 059	7,6	-83 168	-9,7	149 227	-179,4



ANNEXE 2

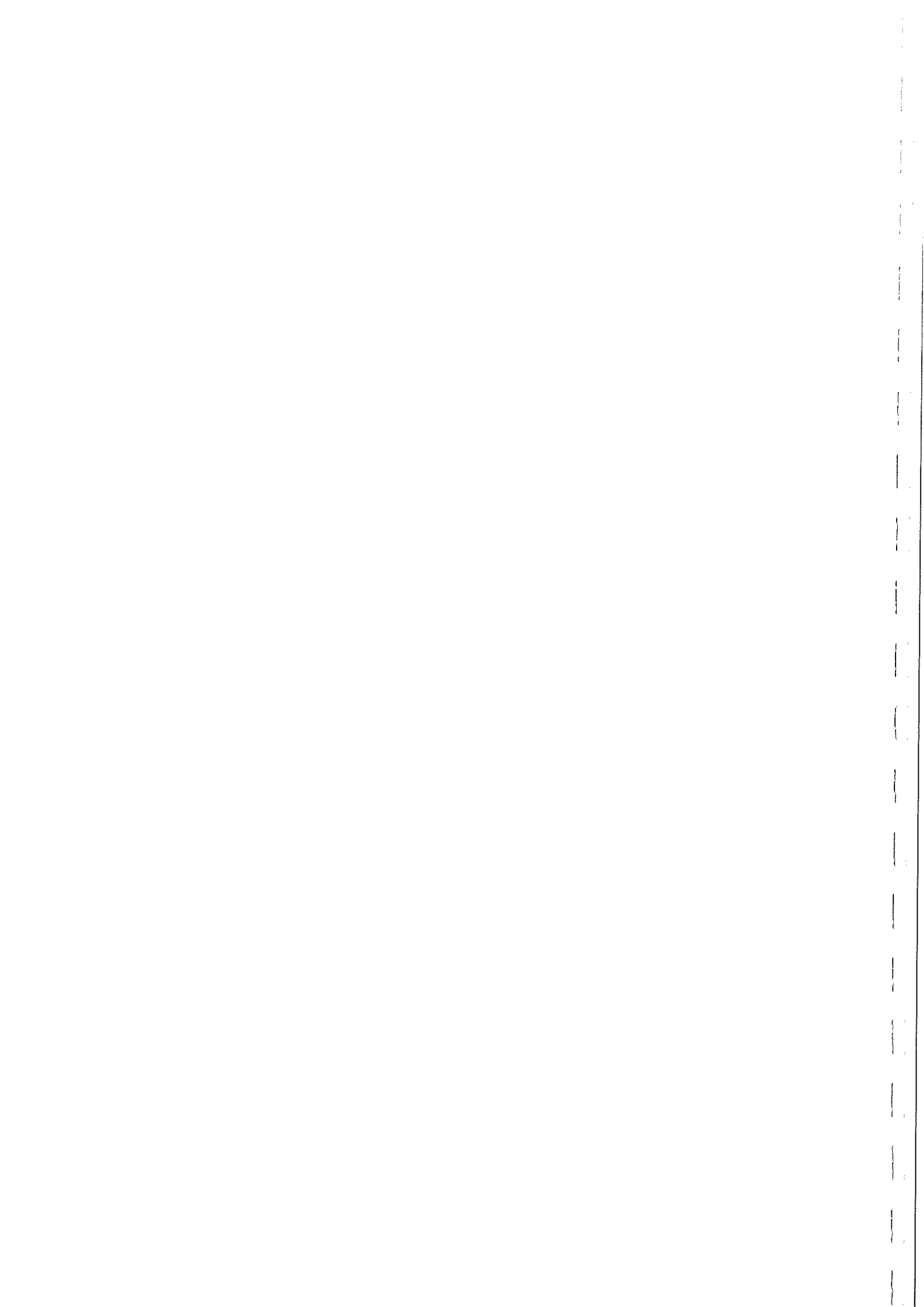


ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2009

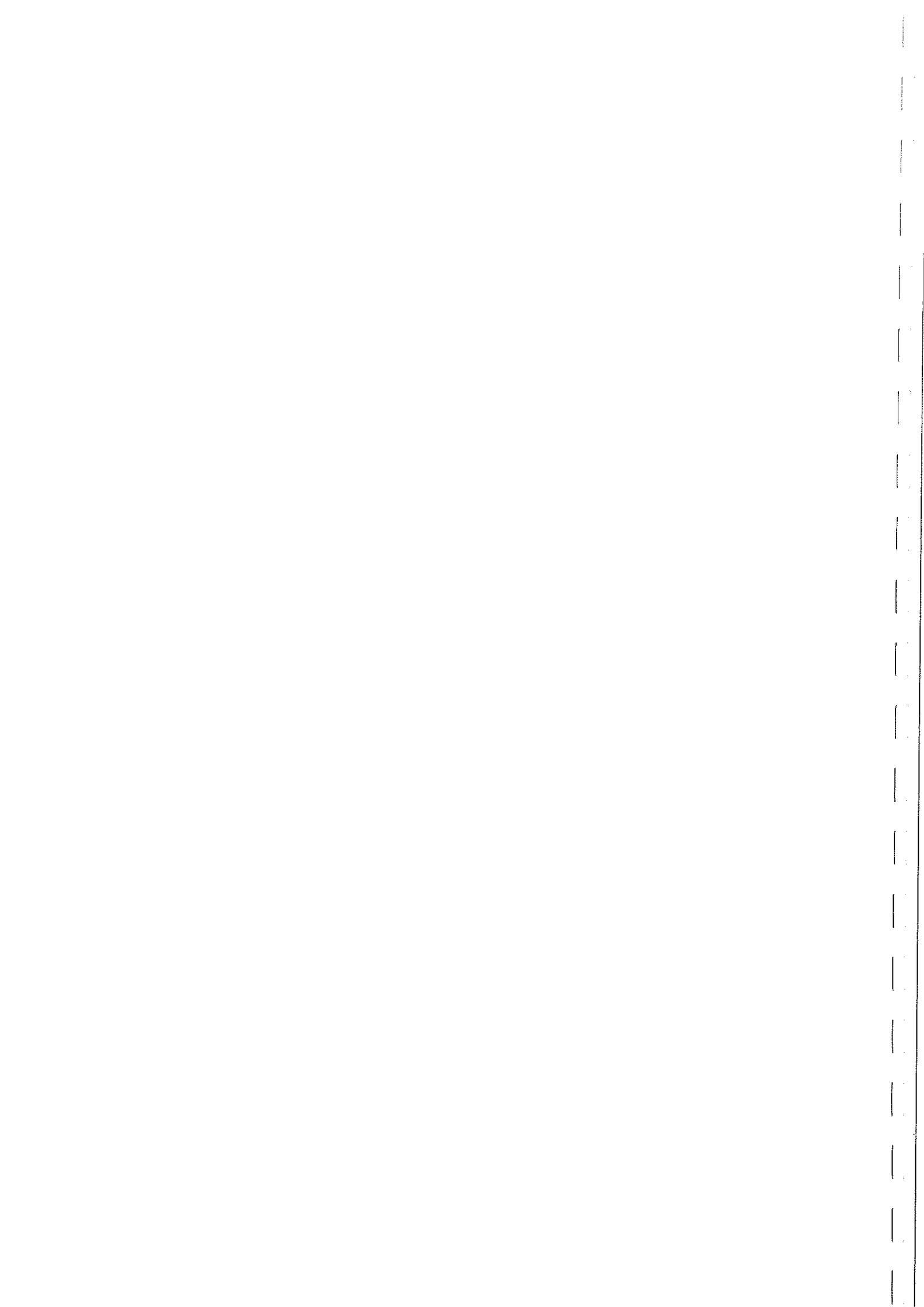


**Crématorium et Parc Mémorial
de Provence**

Intitulé	Libellé	Montant HT	Amor. Antérieur	Amort. Exo.HT	Total Amort.	Val. Résiduelle
20510000	LOGICIELS INFORMATIQUES	1 143,00	1 143,00		1 143,00	
21410000	CONSTRUCTIONS / SOL D'AUTRUI	2 279 139,56	463 060,74	92 278,69	555 339,43	1 723 800,13
21450000	AAI CONSTR / SOL D'AUTRUI	10 655,00	778,41	1 065,50	1 843,91	8 811,09
21540000	MATERILES INDUSTRIELS	279 767,38	118 440,63	33 544,10	151 984,73	127 782,65
21810000	AGENCT AMENAGT INSTALLATION	3 450,00	376,63	345,00	721,63	2 728,37
21830000	MAT BUREAU & INFO	14 536,83	14 536,83		14 536,83	
21840000	MOBILIER	78 195,07	39 165,67	7 819,50	46 985,17	31 209,90
27510080	DEPOTS DE GARANTIE	4 680,00				4 680,00
27550000	DEPOTS DE GARANTIE	116,52				116,52
AIX		2 671 683,36	637 501,91	135 052,79	772 554,70	1 899 128,66



ANNEXE 3





CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE

BUDGET 2010

ACTIVITE	TOTAL	Variation en %
Nombre de crémations 2010	1314	-1,57%
Nombre de crémations 2009	1 335	

LIBELLES	Montants (en Euros)	% C.A.
PRESTATIONS VENDUES	896 734	100,00
PRODUCTION IMMOBILISEE		
AUTRES PRESTATIONS		
TOTAL	896 734	100,00
ACHATS MATIERES	-4 400	-0,49
VAR. STOCK MAT/MARCHANDISES		
AUTRES ACHATS & CH. EXTERNES	-372 956	-41,59
TOTAL	-377 356	-42,08
VALEUR AJOUTEE	519 378	57,92
SUBVENTION EXPLOITATION		
IMPÔTS TAXES & VERS. ASSIM.	-43 966	-4,90
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-203 320	-22,67
TOTAL	-247 286	-27,58
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	272 092	30,34
REPRISES / AMTS ET PROVISIONS	37 560	4,19
TRANSFERTS DE CHARGES		
AUTRES PRODUITS		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-139 607	-15,57
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-33 804	-3,77
AUTRES CHARGES	-372	-0,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	135 869	15,15
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES	-63 966	-7,13
RESULTAT FINANCIER	-63 966	-7,13
RESULTAT COURANT	71 903	8,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
RESULTAT AVANT IMPOT	71 903	8,02
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-23 968	-2,67
RESULTAT NET	47 935	5,35



ANNEXE 4



Enquêtes de satisfaction

Résultats Aix-les-Milles 2009 (de février à décembre 2009)
(821 retours)

Taux de retour

36.05 %

L'accueil qui vous a été réservé a-t-il été :

Très satisfaisant : 90.54 %

Satisfaisant : 7.77 %

Total : 98.31 %

Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu aux attentes ?

Oui : 98.65 %

(Non réponse : 0.68 %)

Recommanderiez-vous notre établissement :

Oui : 95.61 %

(Non réponse : 4.05 %)